



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Culture : personnel

Question écrite n° 37

Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur le fait que les conservations régionales des monuments historiques sont les seuls services patrimoniaux à être dépourvus de conservateurs du patrimoine. Actuellement, plus de 40 000 monuments sont protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913. Au sein des directions régionales des affaires culturelles et aux côtés des services de l'inventaire et de l'archéologie dont les missions sont différentes mais complémentaires, les conservations régionales des monuments historiques ont la charge de cet immense patrimoine. Les personnels à vocation de recherche travaillant au service de cette structure demandent que leur compétence scientifique, déjà largement utilisée dans leur pratique quotidienne, soit enfin reconnue et gratifiée. Aussi, il lui demande ses intentions quant à la revalorisation de leur statut, ainsi que leur intégration dans le corps des conservateurs du patrimoine.

Texte de la réponse

La question posée vise plus particulièrement la situation des agents des corps de documentation affectés dans les conservations régionales des monuments historiques et participant aux tâches de recensement en vue des protections au titre de la loi de 1913. Il est exact que ces agents ont un statut qui n'est pas en rapport avec leur qualification et leur mérite. La révision de cette situation constitue une des priorités du ministère en matière statutaire dans le cadre de la réforme de la grille concernant les corps de catégorie A. Il s'agit de faire bénéficier ces personnels d'une carrière correspondant à la carrière type telle qu'elle a été définie par les accords sur la réforme de la grille de la fonction publique. Il est par contre irréaliste d'envisager l'intégration de l'ensemble des agents concernés dans le corps des conservateurs du patrimoine, même si certains d'entre eux peuvent y être accueillis par la voie de détachement.

Données clés

Auteur : [M. Besson Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1192

Réponse publiée le : 14 juin 1993, page 1640